

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-323

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 octobre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2020-323

Bordeaux - 16 rue Jardel - Cession à Aquitanis des parcelles cadastrées BC 206 et BC 207 - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Sur le territoire de la commune de Bordeaux et plus particulièrement sur la rive droite non loin de la place Stalingrad, Bordeaux Métropole est propriétaire depuis de nombreuses années de deux parcelles. La première supporte un poste de redressement nécessaire au fonctionnement du tramway et la seconde est un bien en nature de terrain nu.

Ces biens sont mitoyens avec une parcelle bâtie cadastrée BC 279 appartenant à Aquitanis. En accord avec la ville de Bordeaux et la Métropole, des études ont été menées afin de construire une offre nouvelle de logements à destination d'un public spécifique : les personnes sans logement, en foyer collectif où hébergées provisoirement à l'hôtel.

Le projet étant aujourd'hui arrêté, la Métropole envisage de vendre les parcelles BC 206 et 207 (environ 634 m²) en complément de la parcelle appartenant au bailleur social.

Sur cet ensemble immobilier d'environ 901 m², il est envisagé la construction de 18 logements développant une surface habitable de près 970 m² destinée à accueillir :

- pour les petites surfaces des jeunes en difficulté (11 logements T1 ou T1 bis),
- pour les grandes surfaces des logements en colocation, ainsi qu'un logement réservé au gardien et sa famille (6 logements T5/T6).

Le tout étant complété par des locaux communs (vélo, poubelle, service, salle à manger ...).

Au vu de la sous-station de redressement construite sur la parcelle BC 207, l'immeuble relève dans sa globalité du domaine public. Il a fallu identifier les biens de différentes natures afin de pouvoir procéder à la désaffectation et au déclassement des biens destinés à être cédés.

Un état descriptif de division en volume a été établi au terme duquel l'immeuble en cause a été divisé en 2 volumes :

- volume 1 la sous-station de redressement tramway d'une emprise au sol d'environ 125 m²
- volume 2 au-dessus de la sous station de redressement sans limitation de hauteur

Conformément à l'arrêté numéro 2020 BM 1237 le volume 2 et le solde du terrain ont été déclassés du domaine public.

Prenant en considération la nature de ce programme de construction novateur s'inscrivant dans le dispositif du logement social, la cession du bien pourrait intervenir au montant décoté prenant en compte la nature des logements soit à hauteur de 155 676, 80 euros hors taxe, sachant que la Direction de l'immobilier de l'Etat a valorisé le bien à hauteur de 193 840 euros HT

Il convient de préciser que le bien est vendu dans l'état et qu'aucun diagnostic environnemental du sol et du sous-sol n'a été réalisé.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211- 3,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 14/02/2014 numéro 2014-0110 portant règlement d'intervention en faveur du logement social,

VU la délibération d'Aquitanis du 24 juin 2020 adoptant cette acquisition au prix hors taxe de 155 676,80 euros,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 24 juillet 2020 n°2020-33063V1262,

VU l'arrêté 2020 BM 1237 du 13 octobre 2020 portant sur le déclassement du volume 2 et du solde du terrain,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de céder Aquitanis ou à toute autre personne pouvant se substituer, le bien métropolitain susvisé pour lui permettre de réaliser une opération de logement novatrice en cohérence avec la politique de l'établissement métropolitain,

DECIDE

Article 1 : de céder en l'état au profit de Aquitanis ou tout autre personne pouvant se substituer, un ensemble immobilier cadastré BC 206 et 207, situé 16 rue Jardel à Bordeaux moyennant le prix de 155 676, 80 euros hors taxes, TVA en sus selon la réglementation en vigueur à la date de réitération par acte authentique, La vente de la parcelle BC 206 correspondant à un terrain à bâtir d'environ 492 m² et celle cadastrée BC 207 à un lot de volume au-dessus de la construction sur une base d'environ 125 m²,

Article 2: d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes et tous autres documents afférents à cette transaction,

Article 3: d'imputer la recette correspondant au budget de l'exercice en cours chapitre 77 compte 775 fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 OCTOBRE 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Christine BOST</p>
---	---